

Registre des délibérations

Réunion du Conseil de Communauté du 3 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 3 novembre à 20 H 30, le Conseil de la Communauté de Communes des Combes s'est réuni à la salle de Justice et de Paix de Scey sur Saône et Saint Albin, après convocation légale sous la présidence de Madame Carmen FRIQUET

Étaient présents : Aroz : Noël LANGROGNET ; Baignes : Denis BOURDON ; Boursières : Jacques MARQUETON ; Bucey les Traves : Jacques HEZARD ; Chantes : Laëtitia DUPONT ; Chassev les Scey : Julien BIGAND ; Chemilly : Nadine BAGUE ; Confracourt : Patrick BAUD ; Ferrières les Scey : Jean-Jacques MILLERAND ayant pouvoir de Didier PIERRE ; La Nouvelle Les Scey : Vincent ACHARD ; La Romaine : Roger RELANGE, Alain FRANCHEQUIN ; Mailley-et-Chazelot : Bertrand REZARD, Pascal LORIOZ ayant pouvoir de Serge SANCHEZ ; Neuveville les la Charité : Patrick LE GARF ; Noidans le Ferroux : Jean-Louis BORDET ayant pouvoir de Rose TACI ; Ovanches : Jean-Louis DESROCHES ayant pouvoir de Maryse GLAUSER ; Pontcey : Jacky BAGUE ayant pouvoir de Pauline LOMBARD ; Raze : Gérard CACHOT ; Scey Sur Saône : Carmen FRIQUET ayant pouvoir de Christophe OTHENIN, Jean-Pierre PECHINIOT ayant pouvoir de Karelle LANDRY, Fanny BAILLET ayant pouvoir de Eddy VIEILLE, Christophe DUBOIS ; Traves : Fernand STEFANI, Thierry DUMONT ; Velle le Chatel : Jean-Marie LE BRETTON ; Velleguindry et Levrecey : Éric MENNESSIEZ ; Vy le Ferroux : Laurent DELAIN ; Vy les Rupt : Éric MASOYE.

Étaient absents : Clans : Christophe ORTIGER (excusé) ; Mailley-et-Chazelot : Serge SANCHEZ (excusé ayant donné pouvoir à Pascal LORIOZ) ; Noidans le Ferroux : Antoine MARTIN (excusé), Rose TACI (excusée ayant donné pouvoir à Jean-Louis BORDET) ; Rosey : Christophe RERGUE ; Rupt sur Saône : Laurent BEDIN (excusé) ; Scey Sur Saône : Christophe OTHENIN (excusé ayant donné pouvoir à Carmen FRIQUET), Karelle LANDRY (excusée ayant donné pouvoir à Jean-Pierre PECHINIOT) ; Eddy VIEILLE (excusé ayant donné pouvoir à Fanny BAILLET), Pauline LOMBARD (excusée ayant donné pouvoir à Jacky BAGUE) ; Soing-Cubry-Charentenay : Didier PIERRE (excusé ayant donné pouvoir à Jean-Jacques MILLERAND), Maryse GLAUSER (excusée ayant donné pouvoir à Jean-Louis DESROCHES), Richard SEYLLER.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., M. Bertrand REZARD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Date de convocation des membres : 27/10/2022

Nombre de membres en exercice : quarante deux

Certifié exécutoire suite à l'affichage et la transmission en Préfecture effectués le 08/11/2022

Délibération N°86/22 : Attribution des aides à l'Habitat

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité d'attribuer les montants de subvention suivants dans le cadre du dispositif d'aide à l'habitat Ma PrimeRénov'Sérénité et de sa convention avec le Département :

Dossier n°152

La Communauté a décidé, par délibération en date du 28/05/2021, d'attribuer une subvention de 500€ au titre du dispositif « Habiter Mieux » à M. Yves MUGNIER à La Romaine.

SOLIHA est mandataire des travaux pour ce dossier et en conséquence la subvention doit être versée directement à cet organisme.

Dossier n°158

La Communauté a décidé, par délibération en date du 24/11/2021, d'attribuer une subvention de 500€ au titre du dispositif « Habiter Mieux » à M André GHILDARDINI à Soing.

SOLIHA est mandataire des travaux pour ce dossier et en conséquence la subvention doit être versée directement à cet organisme.

Dossier n°169

Bénéficiaire : Kevin THOMASSEY

Rue du Pré de l'Étang – 70000 VELLEQUINDRY ET LEVRECEY

Nature des travaux : Economie d'énergie

Montant travaux HT : 12 938 € HT

Montant subventionnable H.T. : 12 938 € HT

Taux de l'aide : « MAPRIMERENOV'Sérénité »

Montant subvention : 500 €

Dossier n°170

Bénéficiaire : **SOLIHA pour Monique MONNIN**

2 route de Grandvèlle – 70000 ROSEY

Nature des travaux : Economie d'énergie

Montant travaux HT : 23 373,72 € HT

Montant subventionnable H.T. : 23 373,72 € HT

Taux de l'aide : « MAPRIMERENOV'Sérénité »

Montant subvention : 500 €

Dossier n°171

Bénéficiaire : **Daniel JACQUEMARD**

2 rue de la Quarré – 70000 MAILLEY-CHAZELOT

Nature des travaux : Economie d'énergie

Montant travaux HT : 21 775,60 € HT

Montant subventionnable H.T. : 21 775,60 € HT

Taux de l'aide : « MAPRIMERENOV'Sérénité »

Montant subvention : 500 €

Dossier n°172

Bénéficiaire : **Damien et Natacha ROSSI**

13 rue du Château – 70360 CHASSEY LES SCEY

Nature des travaux : Economie d'énergie

Montant travaux HT : 49 295,90 € HT

Montant subventionnable H.T. : 30 000 € HT

Taux de l'aide : « MAPRIMERENOV'Sérénité »

Montant subvention : 500 €

Dossier n°173

Bénéficiaire : **Eric JEAN**

Grande rue – Greucourt – 70130 LA ROMAINE

Nature des travaux : Economie d'énergie

Montant travaux HT : 31 841,59 € HT

Montant subventionnable H.T. : 30 000 € HT

Taux de l'aide : « MAPRIMERENOV'Sérénité »

Montant subvention : 500 €

Dossier n°174

Bénéficiaire : **Eric BOICHUT**

Rue des Vergers – 70120 VY LES RUPT

Nature des travaux : Economie d'énergie

Montant travaux HT : 47 141,50 € HT

Montant subventionnable H.T. : 30 000 € HT

Taux de l'aide : « MAPRIMERENOV'Sérénité »

Montant subvention : 500 €

Dossier n°175

Bénéficiaire : **Michèle RAGUIN**

6 avenue de Verdun – 70360 SCEY SUR SAONE

Nature des travaux : Economie d'énergie

Montant travaux HT : 9 857,82 € HT

Montant subventionnable H.T. : 9 857,82 € HT

Taux de l'aide : « MAPRIMERENOV'Sérénité »

Montant subvention : 500 €

Dossier n°176Bénéficiaire : **Sandrine MONNIN**

Rue de Traves – 70130 NOIDANS LE FERROUX

Nature des travaux : Economie d'énergie

Montant travaux HT : 24 078,58 € HT

Montant subventionnable H.T. : 24 078,58 € HT

Taux de l'aide : « MAPRIMERENOV'Sérénité »

Montant subvention : 500 €**Dossier n°177**Bénéficiaire : **SOLIHA pour le compte de Lilian PARIS**

6 rue Gustave Courbet – 70000 VELLE LE CHATEL

Nature des travaux : Economie d'énergie

Montant travaux HT : 30 531 € HT

Montant subventionnable H.T. : 30 000 € HT

Taux de l'aide : « MAPRIMERENOV'Sérénité »

Montant subvention : 500 €**Délibération N°87/22 : Fixation du prix d'acquisition des parcelles en vue des opérations de lotissement**

En complément de la délibération n°95-2021 fixant les opérations de lotissements prioritaires pour la période 2022-2024, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer le prix d'acquisition des parcelles à 3 euros du mètre carré dans le cadre des opérations de lotissements 2022-2024, quelles que soient la parcelle et la commune concernées par l'opération.

Délibération N°88/22 : Acquisition foncière sur la commune de Soing

En préambule, la Présidente informe que Monsieur PIERRE ne souhaite pas prendre part au vote.

Le projet concerne l'acquisition de deux parcelles, situées dans le prolongement du lotissement actuel, d'une surface globale de 1ha 44a24 se détaillant ainsi :

- une parcelle d'environ 84a79 issue de la division de la parcelle ZO n°126 appartenant à Mme Lucienne LEBLEUX et M. Claude LEBLEUX
- une parcelle d'environ 59a45 issue de la division de la parcelle ZO n°216 appartenant à Mme Huguette PIERRE

Le coût global de ces acquisitions, sous réserve de la confirmation des superficies à l'issue de la division parcellaire s'élèverait, hors frais, à la somme de 43.272 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider l'acquisition de ces parcelles au prix de 3,00€/m²,
- d'autoriser la présidente à faire procéder à la division parcellaire et à signer les actes dont la rédaction sera confiée à Maître Marion LAURENT, notaire à Port Sur Saône.

Délibération N°89/22 : Acquisition foncière sur la commune de Vezet – La Romaine

Le projet concerne l'acquisition d'une parcelle d'une superficie de 1ha 07a90 située au centre de Vezet appartenant à la commune de La Romaine

Le coût de cette acquisition s'élèverait, hors frais, à la somme de 32.370 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider l'acquisition de ces parcelles au prix de 3,00€/m²,
- d'autoriser la présidente à signer les actes dont la rédaction sera confiée à Maître Marion LAURENT, notaire à Port Sur Saône.

Délibération N°90/22 : Augmentation de la durée hebdomadaire de service pour 1 agent

En préambule, il est rappelé qu'en cas de modification de la durée hebdomadaire de service inférieure à 10% d'un agent à temps non complet, le conseil communautaire doit être informé et doit délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de valider l'augmentation de la Durée Hebdomadaire de Service (DHS) de l'agent d'entretien affecté à l'école et au périscolaire de La Romaine dans les conditions suivantes :

➔ passage d'une durée de travail hebdomadaire annualisée de 23h30 au lieu de 23h.

Cette durée hebdomadaire de service prendra effet au 1er décembre 2022 et fera l'objet d'un arrêté de modification de durée hebdomadaire de service.

Délibération N°91/22 : Attributions de compensation - méthode dérogatoire « dite de fixation libre »

Vue la demande de la Présidente de la C3 adressée au Président de la CLECT le 20 juin 2022 que cette dernière étudie, en sus de la méthode de droit commun, la méthode dérogatoire, sur la base des principes retenus en 2017 (cf. courrier en annexe 1),

Considérant que le rapport de la CLECT présenté le 27 juillet 2022, a reçu un avis favorable de la CLECT (cf. rapport en annexe 2),

Considérant que ce rapport a été transmis à chacune des 27 communes le 28 juillet 2022 pour que celles-ci puissent statuer en conseil municipal,

Considérant que le rapport de la CLECT est approuvé à la majorité qualifiée, c'est-à-dire plus de la moitié des communes de la communauté de communes et plus de 2/3 de la population (cf. tableau en annexe 3),

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 32 voix pour et 5 voix contre (M. BORDET + pouvoir de Mme TACI, M. DELAIN, M. LE BRETTON, M. LANGROGNET), soit la majorité des 2/3 des membres de l'organe délibérant, le principe de méthode dérogatoire « dite de fixation libre ».

Communes	Proposition AC libre	Rappel montant AC droit commun
<i>SIVOS de Traves</i>		
Aroz	13 290 €	14 814 €
Bucey Les Traves	8 293 €	7 619 €
Traves	25 763 €	30 099 €
Vy Le Ferroux	11 531 €	12 913 €
<i>SIVOS de la Combe</i>		
Baignes	7 114 €	6 697 €
Boursières	3 919 €	3 266 €
Clans	7 841 €	6 829 €
Raze	28 214 €	24 544 €
Rosey	25 494 €	22 778 €
Velle Le Châtel	3 411 €	1 168 €
<i>SIVOS de Scey Sur Saône</i>		
Chantes	4 350 €	2 936 €
Chassey Les Scey	80 202 €	75 015 €
Ferrières Les Scey	5 587 €	4 415 €
La Nouvelle Les Scey	13 088 €	14 553 €
Ovanches	7 459 €	6 147 €
Rupt Sur Saône	8 598 €	8 069 €
Scey Sur Saône	78 157 €	56 140 €
<i>SIVOS de La Romaine</i>		
Neuve Les La Charité	9 848 €	11 401 €
La Romaine	38 509 €	43 300 €
<i>Sivos de Combeaufontaine</i>		
Confracourt	26 604 €	30 136 €
<i>RPI Montigny-Pontcey</i>		
Chemilly	12 873 €	12 608 €
Pontcey	16 945 €	19 132 €
<i>RPI de Mailley-Chazelot</i>		
Mailley-Chazelot	34 460 €	52 487 €
Velleguindry et Levrecey	5 313 €	4 378 €
<i>RPI de Fedry-Soing</i>		
Soing-Cubry-Charentenay	24 481 €	29 828 €
Vy Les Rupt	2 430 €	1 622 €
Noidans Le Ferroux	45 332 €	58 556 €
Total	362 957 €	386 205 €

Délibération N°92/22 : Mise à jour plan de financement missions de préfiguration Fablab

En complément de la délibération n°44/2022 validant le principe d'attribuer une mission de préfiguration à l'association Rés'urgence, partenaire de la collectivité sur le projet de FabLab, il vous est proposé de vous prononcer sur les éléments suivants :

- Mission complémentaire de la CCI Saône Doubs pour travailler en binôme avec l'association Rés'urgence sur la dimension faisabilité économique et juridique du projet. En effet, la production de ces deux livrables nécessite une méthodologie spécifique et un haut niveau d'expertise, comme dans tout projet de création d'une nouvelle activité qui investit le champ de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire en plus de celui du service à la population. Cet accompagnement est également motivé par la complexité qu'introduit le partenariat public/privé dans la concrétisation de ce projet (statut juridique, gouvernance, rôle de chacun...). Cette mission est estimée à 14.75j pour un montant de 7 744 euros HT et se déroulera de la date de signature du devis et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2023.

- En parallèle, il est possible de mobiliser le soutien financier de la banque des territoires dans la mesure où le projet est situé à Scey sur Saône, petite ville de demain et qu'il contribue fortement à l'attractivité du centre bourg, à la création d'emplois...pour financer tout ou partie des missions d'études de faisabilité.

Ainsi le plan de financement prévisionnel de cette phase de pré-figuration du projet de création du Fablab est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		%
Mission Rés'Urgences	25 000 €	MSA	6 500 €	19.26%
Mission CCI Saône Doubs	7 744 €	Banque des territoires	13 622 €	40.37%
Voyage d'étude FabLab Drôme	1 000 €	Autofinancement	13 622 €	40.37%
TOTAL	33 744 €		33 744 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité d'approuver le plan de financement ainsi ajusté et d'autoriser la Présidente à :

- Contractualiser avec la CCI pour la mission complémentaire estimée à 7 744 € HT
- Solliciter l'aide de la banque des territoires à hauteur de 13 622 €
- Prendre en charge le surcoût d'autofinancement dans le cas où la subvention accordée serait inférieure au montant demandé.

Délibération N°93/22 : Création et aménagement d'une zone d'activité sur la commune de Noidans le Ferroux

Les études pour la création d'une zone d'activité à Noidans Le Ferroux sur les « Champs Bouttement » au lieu-dit « Les Charmes » sont terminées et le permis d'aménager est déposé.

La maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement a été confiée au bureau d'études EVI. Celui-ci a produit un plan Avant-Projet figurant en annexe.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES			
Etudes	14 971 €	Financier	Assiettes dépenses éligibles	Taux intervention	Subvention attendue
Maitrise d'œuvre	34 297.11 €	ETAT - CRTE	689 054.69 €	50%	344 527.35 €
Sous-total études	49 268.11 €	Conseil Départemental – PACT 2	335 000 €	20 %	67 000 €
Travaux préparatoires	24 000 €	Sous-total subventions prévisionnelles			411 527.35 €
Terrassement	195 892 €				
Réseaux	224 281 €	Produit prévisionnel vente des parcelles*			83 262 €
Voirie	97 620 €				
Signalisation	3 097.50 €	Total Recettes prévisionnelles (subvention + vente parcelles)			494 789.35€
Espaces verts	53 750 €				
Imprévus (5%)	41 146.08 €	Reste à charge de la C3			194 265.34 €
Sous-total travaux	639 786.58 €				
Total au stade AVP	689 054.69 €	TOTAL des recettes			689 054.69 €

*Prix de vente des parcelles (cf. délibération n° 56/21) :

- Part fixe branchement : 10 000 € HT
- Part variable :
 - o < 40 ares : 5 € HT/m²
 - o > 40 ares : 3 € HT/m²

La Présidente précise que le conseil communautaire sera amené à se prononcer à l'issue de cette consultation sur la suite à donner au projet. Il est précisé que plusieurs financeurs exigent que ce soient les prix HT issus de la consultation des entreprises qui figurent dans les dossiers de demande de subvention. Cette étape est donc incontournable mais n'engage pas la collectivité tant que les marchés des entreprises ne sont pas signés.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à 20 voix pour, 11 voix contre (M. DESROCHES + pouvoir de Mme GLAUSER, M. BAGUE + pouvoir de Mme LOMBARD, M. HEZARD, M. STEFANI, M. LE GARF, M. ACHARD, M. FRANCHEQUIN, Mme BAGUE, M. DUMONT) et 6 abstentions (M. REZARD, M. BAUD, M. LORIOZ + pouvoir de M. SANCHEZ, M. RELANGE, M. MENNESSIEZ), décide :

- de valider le plan de financement prévisionnel
- d'autoriser la Présidente à solliciter les subventions correspondantes
- d'autoriser la Présidente à lancer la consultation des entreprises dans le cadre du marché de travaux

Délibération N°94/22 : Modification budgétaire – Budget annexe « Activités économiques »

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les modifications budgétaires suivantes concernant le budget annexe « Activités économiques » :

- section de fonctionnement :

- article R 777-042 : Subventions transférées au résultat :	+500 €
- article R 752 : Revenus des immeubles	- 500 €

- section d'investissement :

- article D 13931-040 : Amortissement subvention :	+ 500 €
- article D 2313 : Immobilisations en cours	- 500 €

Délibération N°95/22 : Admission de créances en non-valeur

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à 36 voix pour et une voix contre (Mme BAILLET), de valider les demandes d'annulation des créances suivantes formulées par la trésorerie de Port Sur Saône :

- MASSIRONI Sandrine (décision de justice) : OM 2012 et 2013 :	166,94 €
- GRZEZYK Grégory et Karen (décision de justice) : OM 2014 à 2022 :	5.114,03€
- FRANCKELEMON Michael et ROUSSEY Angélique (décision de justice) :	15 968.80 €